

Val-d'Or, le 10 juillet 2018

À : **M^{me} Madeleine Giauque, Directrice
Bureau des enquêtes indépendantes**

De : **M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès***

Dossier : **DG-0272-A**

Madame Giauque,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (ci-après « la Commission ») sollicite la collaboration du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) afin d'obtenir des informations **sur le portrait statistique des enquêtes menées par le BEI**.

Nous avons constaté qu'un très grand nombre d'informations statistiques est disponible directement sur votre site Internet. La seule information qui nous a été impossible de trouver et qui compléterait notre portrait statistique **est l'origine Autochtone ou non autochtone de la personne gravement blessée ou décédée à la suite d'une intervention policière** (ci-après la personne visée).

À cet effet, nous demandons au BEI de nous transmettre le tableau annuel des enquêtes disponible sur votre site Internet en y ajoutant l'information quant au corps de police concerné et quant à l'origine Autochtone ou non autochtone de la personne visée pour l'ensemble des dossiers ouverts depuis la création du BEI.

Par ailleurs, nous aimerions savoir si la liste disponible sur votre site Internet est complète et vise l'ensemble des situations ayant mené au déclenchement d'une enquête indépendante. Nous constatons en effet qu'aucun dossier ne concerne des allégations relatives à une infraction à caractère sexuel commise par un policier en service. Or, au moins un dossier impliquant ce type d'événement et ayant mené à une intervention du BEI a été porté à notre attention. S'il s'avère que le site Internet est incomplet ou non à jour, nous vous demandons de nous transmettre une mise à jour complète ainsi que les motifs qui expliquent cette situation.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez m'en faire part directement par courriel à marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-5039.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Madame Giaouque, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel



Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc

Longueuil, le 24 juillet 2018

Me Marie-Josée Barry-Gosselin
Procureure en chef adjointe
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services
publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale
Val-d'Or, Québec
J9P 1P8

**OBJET : Présentation du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) devant la
Commission
Demande de renseignements
Dossier : DG-0272-A**

Chère consœur,

Par la présente, j'accuse réception de votre lettre du 10 juillet dernier demandant certaines précisions relatives aux enquêtes menées par le BEI depuis son entrée en opération le 27 juin 2016.

D'entrée de jeu, je me permets de préciser que le BEI ne tient pas d'emblée de statistiques concernant l'origine ethnique des personnes impliquées dans ses enquêtes. Vous trouverez donc ci-jointe la liste, pour les années 2016, 2017 et 2018, de toutes les enquêtes indépendantes menées par le BEI depuis son entrée en opération indiquant les données demandées et qui ont été colligées après vérification auprès des enquêteurs responsables de chacun des dossiers.

En ce qui a trait à la deuxième partie de votre demande, je me permets de préciser que le BEI mène actuellement deux genres d'enquête, soit les enquêtes indépendantes qui sont rendues publiques sur notre site Internet, et les enquêtes criminelles qui concernent les allégations d'inconduite criminelle commise par un policier et qui ne sont pas rendues publiques. En effet, le BEI est un corps de police spécialisé en vertu de la *Loi sur la police* et se doit de respecter les principes applicables en la matière, tant le devoir de respecter la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes des victimes et des témoins que la présomption d'innocence et l'obligation de ne pas porter indûment atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes suspectées

d'infractions qui ne sont finalement pas accusées, en raison par exemple de l'insuffisance de la preuve. La tenue de toute enquête criminelle est donc rendue publique uniquement si le DPCP choisit de déposer des accusations dans un dossier. La trame factuelle de toute enquête demeure d'ailleurs relativement confidentielle jusqu'au procès de la personne accusée, puisqu'interdite de publication.

Avant le dépôt d'accusations criminelles et/ou le procès d'un accusé, tout ce qui concerne l'enquête en elle-même est confidentiel, conformément à l'article 28 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A- 2.1). Aucune information concernant ce genre d'enquêtes n'est donc publiée sur le site Internet du BEI. Toutefois, le nombre d'enquêtes de cette nature est énoncé dans le Rapport annuel de gestion de chacune des années.

Vous trouverez donc sous pli un tableau confidentiel regroupant les enquêtes criminelles menées par le BEI à la suite d'une plainte portée par une personne d'origine autochtone depuis octobre 2016, moment où le gouvernement lui a confié les enquêtes faites suite à une allégation d'inconduite à caractère sexuel commise par un policier dans l'exercice de ses fonctions.

Le BEI a pour ligne de conduite de traiter toutes les personnes de la même manière, avec respect et considération, indépendamment de tous les motifs de discrimination, y compris l'origine ethnique. Chacune de ses enquêtes est menée avec rigueur, impartialité et intégrité.

J'espère que ces explications répondront à vos questions. Je demeure toutefois à votre disposition pour répondre à toute question qui pourrait vous sembler d'intérêt.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice



Madeleine Giauque
Avocate

p.j.